

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Messidor.

(Ere vulgaire)

Dimanche 12 Juillet 1795.

Détails sur la victoire remportée par l'armée d'Italie sur les Autrichiens. — Prise par les Anglais de dix-huit navires chargés de bled, qui étoient destinés pour la France. — Mouvements populaires à Bristol, occasionnés par la cherté des subsistances. — Dispositions et préparatifs des Français pour le passage du Rhin. — Fin de la défense de Joseph Lebon. — Décret d'accusation contre ce représentant. — Décret sur les assignats à face royale. — Autre décret sur les étrangers. — Proposition faite d'un recensement général des grains. — Discussion sur la constitution.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Depuis le commencement de ce mois, le prix est de 55 liv. pour six mois, et 30 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui ne se sont pas conformés ou qui ne se conformeront pas à ce nouveau prix, sont priés d'en faire passer le complément, à moins qu'ils ne préfèrent de recevoir cette feuille au prorata de la somme qu'ils auront envoyée.

I T A L I E.

De Gènes, le 25 juin.

Notre rivière est enfin devenue le théâtre de la guerre. Dans la matinée du 22, les Autrichiens descendirent des montagnes en trois colonnes. Le général Laharpe en ayant été informé, envoya aussitôt un bataillon d'environ 500 hommes aux ordres du général de brigade Dupuy, sous la forteresse de Savonne. Celui-ci demanda au commandant de la place la permission d'introduire son bataillon dans les palissades, s'offrant à l'employer à la défense du fort, dont les Autrichiens avoient dessein de se rendre maîtres. Le commandant se refusa à cette demande. Vers les cinq heures du soir, le bataillon français s'avança à la portée du mousquet; mais le canon de la place l'empêcha de s'approcher davantage. Alors le colonel Spinola fut envoyé au général Laharpe pour lui faire des remontrances, & pour l'engager à ne pas obliger le commandant de la place d'en venir à des extrémités, s'il s'obstinoit dans une résolution qui pourroit troubler l'harmonie entre les deux républiques. Le général français répondit que si le commandant usoit de violence, le bataillon français se laisseroit entièrement détruire sans tourner ses armes contre la place.

Le soir, le général Dupuy alla, avec une demi-brigade, à la découverte de l'ennemi qui s'avançoit, & l'ayant trouvé infiniment supérieur, il se retira. Cent cinquante hommes rentrèrent dans les retranchemens en delà du pont, les autres, au même nombre, n'ayant pas eu le temps de suivre les premiers, & se voyant coupés, se sauverent d'abord sous le canon de la place, & ensuite voyant s'approcher l'ennemi, ils entrèrent dans les glacis. Le fort, après avoir fait les signaux d'usage, fit tirer à boulets sur les autrichiens, dont dix-sept furent blessés. Alors le commandant autrichien fit demander au commandant de la place la consigne des français qui s'y étoient retirés & qu'ils fussent prisonniers, ce qui fut refusé.

Pendant la troupe française qui étoit dans les glacis fit feu sur les autrichiens, & leur tua huit hommes. Comme des deux côtés on insistoit dans les demandes déjà faites, il fut proposé de faire sortir les français sans armes & de les conduire à leur camp de Vado; mais ceux-ci s'étant refusés à une telle proposition, le lendemain matin on demeura d'accord qu'ils seroient escortés avec leurs armes par un détachement génois; ce qui fut exécuté.

Ensuite il fut convenu entre le commandant de Savonne & les officiers parlementaires français & autrichiens, qu'aucune des deux parties belligérantes n'approcheroit des retranchemens à plus d'un mille & demi de la place.

Hier, vers midi, 12 mille Autrichiens attaquèrent les Français sur tous les points, de leur camp de Vado. Le feu fut terrible jusques à la nuit; & les Français ayant coupé le pont, obligèrent l'ennemi, par le feu de leur artillerie, à se replier.

Alors les Autrichiens se portèrent du côté de la mer; mais les batteries françaises les maltraitèrent encore si fort que tout l'hôpital de Savonne & le palais du marquis Mari sont remplis d'Autrichiens blessés. Les Français ont jetté des bombes sur la cavalerie ennemie, campée sur la route de Vado.

Pendant l'affaire n'est pas encore terminée, parce que les Allemands essayent de prendre les Français en flanc,

où ils sont encore mieux défendus par les secours qui leur sont déjà arrivés.

Un bâtiment, arrivé de ce côté ce matin, assure que les Français n'ont pas perdu un palme de terrain, & que la perte des Autrichiens, dans la journée d'hier, doit être d'environ 600 hommes, sans compter les blessés.

Ce matin, à la pointe du jour, le feu a recommencé avec la même vivacité qu'hier.

On a amené ici, de la forteresse de Savonne, un capucin & un cordelier qui étoient aumôniers de la place, & qu'on soupçonne d'avoir été d'intelligence avec le camp autrichien. Ils ont été mis en arrestation dans leurs couvens respectifs.

On n'a aucune nouvelle positive des escadres française & anglaise; on sait seulement qu'il a été vu au cap St-Vincent, sur les côtes de Portugal, une division de huit vaisseaux de ligne anglais, que l'amiral Mann amène pour renforcer l'escadre de l'amiral Hottham.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 18 juin.

« Tout le monde est persuadé ici qu'on songe réellement à exécuter une descente sur les côtes de France. On fait des préparatifs maritimes & des mouvemens de troupes qui ne peuvent avoir que cet objet, & qui sont trop dispendieux pour n'être qu'une démonstration comminatoire. Six régimens qui étoient dans le voisinage de Portsmouth, ont eu ordre de se tenir prêts à partir au premier avis, sans avoir connoissance de leur destination. Les deux escadres du lord Cornwallis & du lord Bridport doivent aussi se réunir, à ce qu'on assure; & une force si considérable, puisqu'elle seroit composée de 25 vaisseaux de ligne au moins, ne peut être employée à une expédition lointaine. Tous les avis qu'on reçoit de Portsmouth & de Plymouth confirment ces conjectures; mais beaucoup de gens sages sont inquiets sur l'issue d'une expédition de ce genre, toujours très-hardevise, & dont le succès même ne présente pas des avantages proportionnés aux risques & aux pertes du non-succès.

« Je suis d'avis que M. Pitt desire vivement d'entrer dans des négociations de paix; ses discours & son ton au Parlement semblent le prouver à quiconque y fait bien attention. Ses efforts même pour donner une activité extraordinaire à tous les préparatifs de guerre, ne sont qu'un effet de cette maxime triviale: *si vis pacem, para bellum*. On voit clairement qu'il compte particulièrement sur les divisions qui subsistent dans la convention nationale & que vraisemblablement on exagère ici, pour forcer les Français à des propositions de paix. Il compte beaucoup aussi sur la disette des subsistances. Il est arrivé ces jours derniers, dans la Tamise, dix-huit navires, chargés de bled pour la France; & qui ont été pris dans les mers du Nord par l'*Albion*, de 60 canons. Cette prise est annoncée au peuple comme une grande victoire. Malgré tous ces petits succès, malgré la confiance publique que conserve M. Pitt, il est évident que le vœu général est pour la paix.

« Les capitaux immenses que la révolution de Hollande a versés dans nos fonds, les soutiennent à un prix très-haut; & le monopole presque exclusif du commerce du monde, donne à toutes les entreprises commerciales de l'Angleterre une activité prodigieuse; l'ambition des négocians & des spéculateurs s'accroît encore par l'idée que l'Angleterre va s'enrichir d'une partie des dépouilles de

la malheureuse Hollande. On ne doute guère que le cap de Bonne-Espérance ne soit au pouvoir des Anglais, ainsi que d'autres établissemens hollandais dans les Indes. On ne voit pas que tout cela ne peut-être que momentanément, & que l'Europe ne souffrira jamais que la marine & le commerce britannique usurpent ainsi une puissance spoliatrice, qui rendroit ce peuple le tyran de toutes les mers.

« La paix! la paix! ce devoit être le cri de tous les peuples; & le vœu de tous les gouvernemens ».

On écrit de Bristol qu'il y a eu dans cette ville un mouvement populaire, occasionné par le haut prix des subsistances. Le peuple y a enlevé beaucoup de viande chez les bouchers & a cassé leurs vitres. On a été obligé de faire venir des troupes pour calmer le tumulte.

Extrait d'une lettre écrite par un Anglais, de Santa-Cruz, dans l'isle de Ténériffe, le 13 avril.

Nous sommes arrivés ici, neuf jours après notre départ de Spithead, avec les vaisseaux du roi le *Monarque*, commandé par l'amiral Elphinstone, l'*Arrogant*, le *Sphinx*, le *Rattlesnake*, & un vaisseau de la compagnie des Indes l'*Armiston*. Nous ne devons nous arrêter ici que vingt-quatre heures, & cingler sans perdre un moment vers le Cap de Bonne-Espérance; mais nous craignons que l'escadre française n'y arrive avant nous. Si nous sommes assez heureux pour nous emparer du Cap, nous irons sur-le-champ dans tous les établissemens hollandais des mers de l'Inde.

Le commodore Blanket vient de nous joindre avec quatre vaisseaux de 64 canons, & nous appareillons en ce moment pour le Cap.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 19 messidor, (7 juillet, v. st.)

L'on mande des bords du Rhin que les généraux républicains continuent à ramasser beaucoup de forces le long des bords de ce fleuve, sur-tout du côté de Bonn, d'Andenach & de Cobientz. Déjà diverses colonnes de l'armée du Nord, qui a évacué la Hollande, sont arrivées sur la rive gauche, où elles ont d'abord été distribuées dans plusieurs camps. Les généraux français font faire souvent des reconnoissances de toutes les positions ennemies, qui s'étendent depuis Cologne jusqu'à Mayence, & cela au moyen des aérostats: les Autrichiens, fâchés de ce que ces voyageurs aériens viennent reconnoître jusqu'à l'intérieur de leur camp, tirent sur eux des coups de carabine; mais la distance les rend inutiles. L'on est de plus en plus persuadé que le passage du Rhin est un événement peu éloigné, & tout est prêt en ce moment pour l'effectuer.

Le dernier arrêté des représentans du peuple en mission ici, & la fixation du cours des assignats pour les recettes publiques au-dessous du change, a été le dernier coup de grâce du papier-monnaie dans la Belgique. Actuellement on ne veut plus en entendre parler, & l'on ne reçoit d'assignats que du militaire, encore est-ce à 98 pour cent de perte. Quant aux particuliers entre eux, ils rougiroient même de se proposer un arrangement en papier, & l'on riroit au nez de l'imbécile qui auroit la confiance de le faire.

Demain, décadi, il sera célébré une fête à cause de l'anniversaire de l'entrée des Français à Bruxelles; la municipalité vient d'adresser une proclamation à ses concitoyens pour les engager à y assister.

FRANCE.

De Paris, le 23 messidor.

C'est une chose remarquable que le grand nombre d'étrangers, qui, frappés de l'éclat qu'a eu d'abord notre révolution, & entraînés par un sentiment naturel de liberté, sont venus se joindre à nous pour encourager nos efforts & partager nos dangers, dans la noble entreprise de substituer un gouvernement libre à un gouvernement arbitraire, & l'empire des loix à celui des hommes. Mais tous ces étrangers n'étoient pas animés d'un zèle également pur. Quelques-uns étoient de ces aventuriers qui, voyant un grand incendie, vont offrir leurs secours dans l'espérance de trouver quelque chose à piller. D'autres, mercenaires instrumens des ennemis de la France, cherchoient à accroître le trouble & les excès, dans la vue de ruiner pour long-tems notre puissance & nos ressources. Les uns & les autres se sont distingués par la violence de leur zèle perfide & se sont associés à tous les crimes qui sont venus ensuite détourner la révolution de son vrai but, & précipiter notre malheureuse patrie dans un abîme de maux, dont toute la sagesse humaine aura de la peine à nous tirer.

Mais si parmi ces étrangers il y en a eu qui, après s'être montrés ardens défenseurs de la révolution, tant qu'elle leur a paru se diriger à la conquête de la liberté, se sont séparés des factieux, lorsque ceux-ci ont cherché à la tourner au profit de leurs passions particulières; s'ils ont été eux-mêmes victimes de l'exécrable tyrannie qui a couvert la France de deuil, de sang & de larmes; si en s'unissant à l'heureuse révolution du 9 thermidor, & en applaudissant au courage & à la sagesse des libérateurs de la France, ils n'ont cessé en même tems de les encourager à ne jamais abandonner les principes de justice & d'humanité qui ont dirigé leurs premiers pas; ceux-là, dis-je, sont certainement des amis sincères & éclairés de la liberté.

On ne pourroit, sans injustice, refuser de placer dans cette classe le citoyen Marchena, espagnol très-connu dans l'histoire de notre révolution, & qui vient de publier quelques réflexions sur les fugitifs français depuis le 2 septembre (1).

On a déjà lu, il y a quelque tems, dans ce même journal, une lettre du citoyen Marchena, écrite avec autant de chaleur que d'élégance sur ce même sujet, digne en effet d'exciter en ce moment l'intérêt de tous les bons Français, de tous les amis de la justice & de l'humanité. Il est bien tems enfin de faire cesser l'exil déjà trop long d'un grand nombre de nos compatriotes qui n'ont fui que le crime & la tyrannie. « Quelques amis vrais de la justice, dit le citoyen Marchena, m'ont paru effrayés des suites qu'un pareil rappel pourroit produire; ils n'ont pas contesté la justice de la mesure; mais ils la trouvent trop précoce; ils paroissent craindre que des hommes attachés en 1791 à la constitution royale, ne voulussent en 1795 la remettre en vigueur. Ils voudroient ajourner la question après l'acceptation de la constitution républicaine, pour éviter, disent-ils, de nouveaux déchiremens. Je vais dissiper ces craintes chimériques, & élèver enfin la voix pour la cause de la justice si long-tems outragée ».

(1) Cette brochure se trouve chez la veuve Gorsas, imprimeur-libraire, rue des Petits-Champs, n°. 741, & chez tous les marchands de nouveautés.

« Mais pourquoi d'ailleurs répondre à des hommes qui opposent des considérations aux principes, la politique à la justice, & l'intérêt de l'état au vœu national? La politique ne peut jamais être invoquée pour se dispenser d'une action juste, ou pour commettre une injustice; elle ne décide que de la convenance ou de l'inconvenance des actions indifférentes. La justice est le besoin de tous les jours, de toutes les heures, de tous les momens; elle ne peut être ni refusée, ni ajournée. Malheur à l'état qui oseroit qu'il y a des tems de justice & d'iniquité; que l'intérêt du peuple peut jamais être en contradiction avec ses devoirs ».

Marchena a bien raison d'observer à la convention qu'elle ne fait pas une loi juste qu'elle n'acquiere de nouveaux partisans à la république qu'elle a fondée; cette observation lui indique la route dont elle ne doit pas s'écarter. Cependant, ajoute-t-il, elle n'a paru revenir qu'avec peine à une certaine justice. « Ce ne fut que huit mois après le 9 thermidor qu'elle rappella les victimes du 31 mai, & un an après cette mémorable journée, elle laissa dans l'exil & dans la misère celles du 2 septembre. Si le nombre des amis de la liberté est si petit qu'on se plait à le croire, pourquoi ne pas en grossir la cohorte de ceux qui les premiers leveront les boucliers contre le despotisme, & entreront en lice contre des ennemis alors tout-puissans? Pourquoi ne pas négocier la délivrance du premier chef des troupes de la liberté, arrêté par une perfidie bien royale, prisonnier contre le droit des gens; conjointement avec celle des représentans du peuple livrés par la trahison de Dumouriez? »

« Je fais ici hautement ma profession de foi; il me paroît que l'assemblée constituante a tout fait, excepté une constitution. Elle laissa subsister la royauté & on s'appa toutes les bases; elle fit beaucoup trop contre la monarchie, & pas assez pour la république; aussi son ouvrage déplut également aux royalistes & aux républicains. . . . »

« Les amis de la liberté voient avec effroi cette indifférence léthargique pour ses premiers fondateurs; on dit que le peuple français est convaincu de cette horrible maxime bien digne de Robespierre qui la propagea, que l'ingratitude est une vertu des peuples libres. Mais quelle que soit l'indolence de la nation sur leur sort; nous, républicains, nous ne tiendrons pas envers eux la conduite de Jacob envers Esau, & nous respecterons leur droit d'aînesse en révolution & en liberté.

« On prétend que sous le prétexte d'avoir fui après le 2 septembre, plusieurs émigrés de 90 rentreroient en France. Mais d'abord il vaut mieux que cent coupables échappent à la loi pour sauver un innocent, que de frapper cent coupables au risque d'envelopper un seul innocent. D'ailleurs, ceux qui rentreroient seroient tenus de prouver que l'époque de leur fuite est postérieure au 2 septembre, & depuis ce jour jusqu'au 9 thermidor, il n'y a point eu d'émigration. »

Le défenseur des réfugiés français termine ainsi son éloquent plaidoyer: « Législateurs! plus de craintes ni d'fondées, plus de terreurs paniques. Nous voulons tous une république; nous voulons les loix qui l'établissent, la justice qui l'affermir. C'est en son nom que je demande le prompt rappel de nos frères victimes, de la tyrannie, & qui, repoussés par une patrie ingrate, lui tendent encore les bras & brûlent de partager nos dangers & nos fatigues ».

Un zèle si pur pour une cause qui ne peut intéresser

un étranger que comme ami de l'humanité, mérite de la reconnaissance & des éloges. On ne peut s'empêcher en même-tems de s'étonner que ce même étranger écrive notre langue avec autant de correction & d'élégance, que de chaleur & d'énergie.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 22 messidor.

Conformément au décret, la séance a été reprise à 7 heures.

Lebon monte à la tribune; il représente que le délai d'une séance est trop court pour se défendre; mais il se soumet, puisque c'est au nom du bien public qu'on a réclamé ce terme.

Pierret s'élève avec force contre ce que Lebon vient de dire: quand l'assemblée a décrété qu'elle prononcerait sur Lebon, sans désespérer, elle n'a pas entendu fixer de terme à sa défense; qu'il parle un, deux ou trois jours, nous sommes prêts à l'entendre.

On a lu, l'un après l'autre, les chefs d'accusation contre Lebon; il a cherché à se justifier, soit en alléguant la criminalité de ceux contre qui il a sévi, soit en s'excusant sur les circonstances.

Il a de nouveau réclamé, à plusieurs reprises, les nombreux papiers qu'il prétend lui avoir été enlevés.

Une assez vive discussion s'est engagée à cet égard.

On a répété que des papiers dont Lebon parloit on n'avoit renvoyé que ce qui étoit étranger à son affaire.

Tout cela n'empêche pas, repiquoit Lebon, que je n'ai pas été présent à l'enlèvement de ces papiers & qu'il n'y a pas eu d'inventaire de fait.

Heman a accusé Lebon d'avoir cherché à avilir la convention.

Legendre a observé à l'opinant qu'on ne pouvoit pas empêcher un prévenu d'employer tel moyen de défense qu'il juge convenable.

Lebon a dit que dans la crainte qu'on ne lui fit le reproche que l'opinant vient en effet de lui faire, il s'est interdit de lire plusieurs rapports & décrets qui eussent pu servir à sa justification.

Il a terminé par recommander à la convention sa femme & ses enfans, & la prier d'oublier ses récriminations contre son accusateur.

Exilcz-moi, a-t-il dit, déportez-moi, ordonnez-moi de mourir, je saurai me précipiter de la roche Tarpéienne: mais songez qu'un décret d'accusation est un arrêt de mort.

Il a paru craindre sur-tout d'être renvoyé devant le tribunal du département où il a été en mission.

Au nom du salut public, s'est-il écrié, je saurai me soumettre à tout; mon dernier vœu sera pour la république & la représentation nationale.

A minuit Lebon s'est retiré.

La convention a passé à l'appel nominal, & a décrété qu'il y avoit lieu à accusation contre Joseph Lebon.

Séance du 23 messidor.

Sur la proposition de Vernier, au nom du comité des finances, l'assemblée a décrété, que d'ici à un mois les assignats à face royale seront reçus pour toutes espèces de paiemens envers la nation.

Ceux qui n'auront pas pu les employer dans ce mois, enverront ceux dont ils sont porteurs aux receveurs de districts dans le courant du mois suivant, & en seront remboursés un mois après.

Passé ce délai, ces assignats ne pourront être employés à aucun paiement.

Au nom des comités de salut public & de sûreté générale, Mariette a présenté un projet de décret qui a été adopté, & que nous donnerons en entier; il concerne les étrangers. Sa principale disposition est, que tous les étrangers, nés dans les pays avec lesquels nous sommes en guerre, & qui ne sont pas en France depuis le 1^{er} janvier 1792, sont tenus d'en sortir.

Le délai qui leur est accordé est de trois jours pour sortir de la commune qu'ils habitent, & ensuite un jour par sept lieues pour sortir de France.

Tavaux demande la parole pour une motion d'ordre. Il vient proposer à la convention des moyens pour forcer les cultivateurs à mettre leurs grains en vente; il regarde la disette, qu'on a généralement éprouvée cette année, comme factice: elle a commencé, dit-il, deux deux mois après la récolte, & maintenant que nous touchons à la moisson, on trouve des grains autant qu'on en veut; il suffit d'en donner le prix énorme qu'exigent les cultivateurs. Le pauvre est réduit au désespoir, & l'homme autrefois aisé est maintenant dans un état de gêne habituelle. J'ai cru de mon devoir de présenter le remède à tant de maux.

Tavaux propose de faire un recensement des grains; par ce moyen, dit-il, le gouvernement saura quel département manque de grains pour la provision de l'année, & que l'autre ayant des moyens plus que suffisans, peut faire des versements dans ceux qui sont dans le besoin, à moins que le gouvernement ne charge le commerce de faire tous les approvisionnemens & versements nécessaires avec des acquits à caution.

Tavaux demande aussi qu'on assujettisse les cultivateurs à ne vendre leurs grains qu'au marché.

La convention renvoie ce projet à ses comités de salut public, de commerce & agriculture, pour en faire un rapport.

La commission des onze a présenté une nouvelle rédaction des articles relatifs à la contribution qu'on sera tenu de payer pour jouir des droits de citoyen.

Après quelque discussion, la rédaction présentée par le comité a été adoptée: nous la donnerons demain.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 55 livres pour six mois, et de 30 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).